

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'APR-UQAM
tenue le mercredi 17 mai 2023 à 13 h 30 à la salle W-R520**

Présences : Nicole Carignan
Claude Felteau
Winnie Frohn
José E. Igartua
Jean Legault
Anne Rochette

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Informations
3. Désignation des dirigeantes et dirigeants pour l'année 2023-2024
4. Attribution des responsabilités pour l'année 2023-2024
5. Calendrier des réunions
6. Divers
 - 6.1 Système de renouvellement des inscriptions

1. Adoption de l'ordre du jour

Jean Legault demande l'ajout d'un item au point Divers pour discuter du nouveau système de renouvellement des inscriptions.

Sur proposition de José E. Igartua, appuyée par Claude Felteau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Informations

Les membres du conseil font un bref retour sur l'assemblée générale. Les discussions portent principalement sur les réactions variées que le nouveau site transactionnel a suscité auprès des membres présents à l'assemblée. José E. Igartua et Anne Rochette vont tenter de simplifier les directives pour la création des profils et continueront d'offrir une assistance personnalisée pour les membres qui éprouvent des difficultés.

3. Désignation des dirigeantes et dirigeants pour l'année 2023-2024

Comme le prévoit l'article 4.3 des Règlements généraux, la désignation des fonctions de dirigeantes et dirigeants doit être établie lors de la première réunion du conseil d'administration qui suit l'assemblée générale.

Les membres dont le mandat a été reconduit désirent conserver les mêmes fonctions que celles assumées en 2022-2023, à l'exception d'Anne Rochette qui ne conservera que la fonction de registraire, Lucie Lamontagne ayant accepté de prendre la relève à titre de secrétaire.

Résolution CA2023-24-01

- Attendu l'article 4.3 des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui précise que la désignation des fonctions de dirigeants et dirigeantes doit être établie lors de la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée générale;
- Attendu l'article 6 des Règlements généraux qui définit les fonctions de dirigeants et dirigeantes de l'Association;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par José E. Igartua, appuyé par Claude Felteau, de désigner les membres suivants aux différentes fonctions de direction du conseil d'administration de l'APR-UQAM pour l'année 2023-2024 :

Présidente : Nicole Carignan
Vice-présidente : Winnie Frohn
Secrétaire : Lucie Lamontagne
Trésorier : Claude Felteau
Registraire : Anne Rochette

Adoptée à l'unanimité.

José E. Igartua et Jean Legault agiront à titre de conseillers.

4. Attribution des responsabilités pour l'année 2023-2024

Résolution **CA2023-24-02**

Attendu l'article 4.6 d) des Règlements généraux qui confie au conseil d'administration la responsabilité de la désignation des responsables des comités qu'il a créés;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Winnie Frohn, appuyée par Nicole Carignan, de désigner les membres suivants à titre de responsables des divers dossiers et comités pour l'année 2022-2023 :

Comité des activités culturelles et sociales : Jean Legault (responsable)
Directrice du Bulletin : Winnie Frohn
Révision linguistique du Bulletin : Anne Rochette
Webmestre : José E. Igartua
Groupe Facebook : Anne Rochette, José E. Igartua
Relations avec la Fondation de l'UQAM : Nicole Carignan, Anne Rochette
Représentante auprès de l'ARUCC : Anne Rochette
Représentants auprès de la FRUQ : Nicole Carignan, Claude Felteau, Anne Rochette
Représentante auprès de la TCAÎM : Winnie Frohn
Représentante auprès de Convergence : Nicole Carignan
Comité d'attribution des bourses : Lucie Lamontagne (responsable)
Comité Solidarité : Nicole Carignan (liaison avec le conseil d'administration)
Cosignataires des chèques : Claude Felteau, Anne Rochette

Adoptée à l'unanimité.

5. Calendrier des réunions

Les réunions du conseil d'administration se tiendront le premier jeudi du mois à 10 h à compter du mois de septembre jusqu'au mois de mai, à l'exception du mois de janvier où il est prévu de faire relâche. L'assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 15 mai 2024 à 10 h.

6. Divers

La discussion au sujet du nouveau système de renouvellement des inscriptions a eu lieu lors du point Informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 14 h 15.